

Année universitaire : 2020/2021

**Convention de stage obligatoire entre**

<b>1- <u>L'établissement d'enseignement</u></b>	<b>2- <u>L'organisme d'accueil</u></b>
Nom : <b>ESSCA Tunisie</b>	Nom : .....
Adresse : <b>Route de ceinture- ZI. Akouda, 4022, Sousse</b>	Adresse : .....
☎ <b>70 130 190</b>	☎ .....
Représenté par (signataire de la convention) :	Représenté par (signataire de la convention) :
<b>Mme Olfa ALOULOU</b>	.....
Qualité du représentant : <b>Responsable du département Management</b>	Service d'accueil du stagiaire : .....
☎ <b>70 130 192</b>	☎ .....
E-mail : <b>olfa.aloulou@essca.tn</b>	E-mail : .....

**3- Le stagiaire :**

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : F  M  Né(e) le : / /

Inscrit en (filière + niveau) : .....

☎ ..... E-mail : .....

Tuteur de stage : .....

Poste occupé : .....

☎ ..... E-mail : .....

Encadré par l'enseignant : .....

**Article 1. Objet de la convention**

La présente convention règle les rapports entre le stagiaire, l'entreprise d'accueil et l'établissement d'enseignement.

Cette convention signée avant le début du stage exprime par la signature des parties leurs consentements aux clauses exprimées ci-dessous.

**Article 2. Objectifs du stage obligatoire**

Pour les étudiants de 2<sup>ème</sup> année, ce stage a pour objectif d'acquérir des connaissances et des compétences de spécialisation. Il leur permet d'assurer une meilleure insertion dans le monde des entreprises et de réussir leurs projets personnels et professionnels.

A l'issue de ce stage, l'étudiant est tenu de réaliser un rapport de stage qui fera l'objet d'une soutenance lors de la troisième année d'études.

### **Article 3. Contenu du stage**

Conformément aux objectifs de notre formation, le stage de deuxième année est un stage d'orientation vers la spécialité choisie par l'étudiant. Les missions qui seront confiées au stagiaire devront s'inscrire dans la cadre de cet objectif.

### **Article 4. Durée du stage**

La durée du stage est de deux mois. Le stage débute le ..... et prend fin le .....

### **Article 5. Horaires**

Durant les périodes de stage, le stagiaire sera présent dans l'établissement au maximum ..... heures par jour. Il s'engage à respecter les horaires de travail. Les retards abusifs sont strictement interdits et pourront entraîner la rupture de la présente convention.

### **Article 6. Suspension et résiliation du stage**

La présente convention pourra être rompue en cas du non-respect de la présente convention par l'une des parties.

En cas d'absence, la stagiaire doit solliciter une autorisation écrite préalable de la direction.

Si celle-ci est due à un cas de force majeure notamment la maladie, le stagiaire prévient immédiatement son tuteur de stage. Il doit impérativement l'informer de la durée de son absence et fournir un justificatif.

Si l'étudiant est convoqué par son établissement d'enseignement pour des raisons éducatives durant la période du stage, l'encadreur universitaire doit prévenir le tuteur professionnel de son absence.

### **Article 7. Discipline**

Le règlement intérieur de l'entreprise d'accueil s'impose au stagiaire durant toute la durée du stage. L'étudiant reste sous l'autorité de l'établissement d'enseignement et sera soumis aux sanctions adéquates en cas de manquement à la discipline ou de divulgation des informations confidentielles sans accord préalable de l'entreprise d'accueil. Cette dernière peut aussi interrompre le stage en cas de non-respect des prescriptions internes, notamment en matières d'hygiène et de sécurité.

### **Article 8. Suivi, évaluation et attestation de fin de stage**

Le tuteur professionnel propose un sujet de stage à l'étudiant en fonction de la spécialité choisie. Il définit les missions de l'étudiant dans le service d'accueil. L'appréciation de la qualité du stage sera également effectuée par l'encadreur professionnel à travers une fiche d'évaluation qui devra être dûment remplie et renvoyée à l'établissement d'enseignement.

Toute difficulté survenue à l'étudiant au cours du stage devra être signalée à l'établissement d'enseignement.

De sa part, l'encadreur universitaire doit assurer des séances d'encadrement régulières afin de bien orienter l'étudiant vers les objectifs du stage.

Enfin, à l'issue de ce stage, une attestation sera délivrée au stagiaire par la structure d'accueil.

**Nom et signature du  
représentant de  
L'établissement d'enseignement**

**Nom et signature du  
représentant de  
L'organisme d'accueil**

**Nom et signature du stagiaire  
(avec la mention  
« lu et approuvé »)**

.....

.....

.....